

Directives relatives à la préparation du plan de financement des programmes de réduction des émissions

**Unité de gestion des fonds,
Groupe Changement climatique,
Banque mondiale
Washington DC**

Août 2017

Cette note tient compte des directives présentées dans les documents suivants : Note d'orientation interne sur l'analyse économique du financement de projets d'investissements de la Banque mondiale (2013) ; Valeur sociale du carbone dans l'évaluation préalable de projets (2014) et Actualisation des coûts et des bénéfices de l'analyse économique des projets de la

Sommaire

| | |
|--|----|
| <i>Résumé analytique</i> | iv |
| 1. Introduction | 1 |
| 1.1 Objectifs de la note d'orientation | 1 |
| 1.2 Considérations pour la préparation du plan de financement des programmes de RE 2 | 2 |
| 2. Composants du plan de financement | 2 |
| 2.1 Données sur les activités d'utilisation des terres | 2 |
| 2.2 Estimation des coûts et des revenus des programmes de RE | 3 |
| 2.3 Sources de financement des programmes de RE | 5 |
| 2.4 Évaluation de l'excédent ou des déficits de financement | 6 |
| 2.5 Possibilités de résolution des déficits de financement | 6 |
| 2.6 Modalités des mouvements de fonds | 8 |
| 2.7 Analyse économique et financière | 8 |
| 2.8 Analyse de sensibilité | 11 |
| 3. Préparation du plan de financement | 11 |
| 3.1 Révision du plan de financement | 11 |
| 4. Examen du financement dans le cadre de l'évaluation du programme de RE par la Banque mondiale | 11 |
| 5. Conclusions | 12 |

Annexes

| | |
|---|----|
| Annexe 1 : Termes de référence pour la préparation du plan de financement d'un programme de RE | 14 |
| Annexe 2 : Vue d'ensemble d'un plan de financement | 17 |
| Annexe 3 : Modèle de synthèse d'un plan de financement | 19 |

Abréviations

| | |
|----------|---|
| BioCF | Fonds BioCarbon |
| CAFI | Initiative pour la forêt de l’Afrique centrale |
| CGES | Cadre de gestion environnementale et sociale |
| DFID | Département du Développement international, gouvernement du Royaume-Uni |
| EESS | Évaluation environnementale sociale stratégique |
| ERPA | Accord de paiement des réductions d’émissions |
| FCPF | Fonds de partenariat pour le carbone forestier |
| FIP | Programme d’investissement pour la forêt |
| FREL/FRL | Niveaux d’émissions de référence/Niveaux de référence pour les forêts |
| GIZ | Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (Coopération internationale) |
| ISFL | Paysages forestiers durables intégrés |
| MRV | Mesure, notification et vérification |
| OP/BP | Politique opérationnelle/politique commerciale |
| PAD | Document d’évaluation de projet |
| PCN | Document de réflexion du projet |
| PDO | Objectif de développement du programme |
| PFES | Paiement pour services environnementaux forestiers |
| PSA | Pago por Servicios Ambientales |
| RE | Réduction des émissions |
| SORT | Outil de notation systématique des risques liés aux opérations |
| TRE | Taux de rentabilité économique |
| TRI | Taux de rendement interne |
| USAID | Agence des États-Unis pour le développement international |
| VAN | Valeur actuelle nette |

Résumé analytique

Un plan de financement fait partie intégrante des Programmes de réduction des émissions (RE) dont la mise en œuvre est proposée dans le cadre du Fonds de partenariat pour le carbone forestier (FCPF) et l'initiative du fonds BioCarbon pour des paysages forestiers durables (ISFL du BioCF). Les plans de financement constituent la base de la mise en œuvre des programmes de RE. Une présentation cohérente et systématique des données, des informations et des suppositions dans le plan de financement peut permettre d'obtenir un aperçu transparent des programmes de RE.

Les directives présentées dans cette note pour la préparation du plan de financement des programmes de RE ont deux objectifs : garantir la préparation d'un plan de financement solide pour soutenir la mise en œuvre des programmes de RE proposés dans le cadre du FCPF et de l'ISFL du BioCF ; et faciliter l'examen du plan de financement dans le cadre de l'évaluation des programmes de RE.

Tout d'abord, cette note présente des directives progressives sur la préparation d'un plan de financement, en se concentrant sur l'organisation des données sur les coûts, les revenus et les sources de financement, sur les mesures permettant de résoudre un déficit de financement, sur le processus de réalisation de l'analyse financière et économique et de l'analyse de sensibilité des variables qui influencent le financement du programme, et sur les modalités de mouvements de fonds, afin de s'assurer que le plan de financement est solide pour soutenir la mise en œuvre du programme de RE.

Ensuite, cette note fournit des directives sur l'examen des plans de financement dans le cadre de l'évaluation par la Banque mondiale. Il est prévu que les données et les informations présentées dans les plans de financement soient examinées par les économistes de la Banque mondiale du pays ou de la région dans lesquels un programme de RE sera mis en œuvre. Les directives contenues dans cette note ont pour but de faciliter l'examen des programmes de RE par les groupes de travail et les économistes nationaux ou régionaux afin de vérifier que les données et les informations présentées dans les plans de financement sont cohérentes avec les informations présentées à l'appui des objectifs de développement du programme (PDO). Les commentaires issus de cet examen façonneront la mise à jour des plans financiers, l'identification des indicateurs de rendement visant à évaluer les performances des programmes de RE et l'évaluation des risques financiers des programmes de RE.

Cette note devrait être révisée de temps à autre en fonction des commentaires des équipes des programmes et d'examen.

Directives relatives à la préparation du plan de financement des programmes de réduction des émissions

1. Introduction

Le plan de financement est un composant essentiel des programmes de RE dont la mise en œuvre est proposée dans le cadre des fonds fiduciaires FCPF et de l'ISFL du BioCF, et l'examen des plans de financement fait partie du processus d'évaluation des programmes de réduction des émissions de la Banque mondiale.

Cette note présente des directives concernant les données et les informations pertinentes pour la préparation d'un plan de financement à présenter dans les Documents de programme de RE du FCPF et de l'ISFL du BioCF (ER PD)¹ ; ainsi que dans les sections du Document d'évaluation de programme (PAD) concernant le financement du programme et l'analyse financière et économique pour les programmes de RE du FCPF et de l'ISFL du BioCF.

La préparation d'un plan de financement complet implique une estimation transparente des coûts et des revenus des activités du programme de RE, une détermination des besoins de financement, une identification des sources de financement et des modalités institutionnelles de mouvement de fonds vers les programmes de RE. Les plans de financement sont importants pour les programmes de RE dans les contextes suivants :

- Ils soutiennent une conception de programme crédible en soulignant les sources de financement
- Ils présentent les informations de financement pour refléter la possibilité d'atteindre les objectifs généraux du programme (également appelés objectifs de développement du programme ou PDO)

Il est prévu que les plans de financement préparés à l'appui de la mise en œuvre d'un programme de RE soient examinés par les économistes nationaux de la Banque mondiale dans le cadre de l'évaluation du programme. Les groupes de travail des programmes de RE du FCPF et de l'ISFL du BioCF doivent coordonner l'examen des plans de financement dans le cadre de l'évaluation des programmes. Cette note tient compte des aspects des directives de la Banque mondiale sur l'analyse économique des projets mis en œuvre dans le cadre du financement des projets d'investissement de la Banque en rapport avec l'évaluation des programmes de RE².

1.1 Objectifs de la note d'orientation

Les objectifs de cette note sont les suivants :

- Fournir une orientation sur la préparation du plan de financement des programmes de RE mis en œuvre dans le cadre du FCPF et de l'ISFL du BioCF ; et
- Présenter des informations pertinentes à l'examen du plan de financement dans le cadre de l'évaluation du programme. Les plans de financement pour les programmes de RE doivent être préparés conformément aux procédures de budgétisation des immobilisations et en tenant compte des données et des informations sur les coûts et les bénéfices des activités du programme de RE, les sources de financement, l'analyse de l'excédent ou des déficits de financement, et les possibilités de résolution des déficits de financement, le cas échéant, lors de la mise en œuvre d'un programme de RE. Les directives présentées dans cette note peuvent aider les équipes de programme à faire une présentation transparente des informations de financement des programmes de RE, ainsi que lors de l'examen des programmes.

¹Section 6.2 de l'ERPD du FCPF et Section 3.1.3 du PD de l'ISFL du BioCF.

Dans le cas du Fonds carbone du FCPF, le plan de financement n'est pas un critère du Cadre méthodologique du Fonds carbone du FCPF. Il n'est donc pas soumis à un examen par le Comité consultatif technique.

²Note d'orientation de la Banque mondiale (2013) sur l'analyse économique du financement de projets d'investissement, la Banque mondiale.

1.2 Considérations pour la préparation du plan de financement des programmes de RE

Le type d'informations nécessaires pour un plan de financement dépend des objectifs du programme, des catégories d'utilisation des terres couvertes par un programme, et des catégories de bénéfices et de coûts publics et privés d'un programme de RE.

1.2.1 Objectif du programme

La réduction des émissions de GES et l'amélioration des absorptions de GES au moyen de puits sont les objectifs principaux de la plupart des programmes d'atténuation de l'utilisation des terres. Pour les programmes qui se concentrent exclusivement sur ces objectifs, il est attendu que la nature et la portée de l'analyse financière et économique se limitent à la réalisation de l'objectif de réduction des émissions nettes.

En revanche, pour les programmes qui comportent des objectifs supplémentaires, tels que l'amélioration des revenus, de la subsistance des communautés et des services écosystémiques, la nature et la portée de l'analyse financière et économique doivent refléter ces objectifs multiples. Par exemple, l'analyse économique des revenus et de l'emploi peut clarifier la contribution d'un programme à la réduction de la pauvreté et des inégalités, tandis que l'analyse économique d'une amélioration des services écosystémiques peut mettre en avant la valeur économique de services écosystémiques tels que la conservation des sols et le contrôle de l'érosion pour améliorer la productivité agricole.

1.2.2 Activités d'utilisation des terres couvertes par un programme

Le nombre et le type d'activités d'utilisation des terres comprises dans un programme peuvent influencer la préparation du plan de financement de ce programme. Dans les programmes qui se concentrent exclusivement sur REDD+ dans le cadre du Fonds carbone du FCPF, le plan de financement doit porter sur les coûts et bénéfices des activités qui concernent les facteurs de déforestation et de dégradation des forêts et l'amélioration de l'absorption.

Les programmes axés sur plusieurs utilisations des terres pour favoriser une gestion durable des paysages dans le cadre de l'ISFL du BioCF doivent financer un large éventail d'activités associées à plusieurs catégories d'utilisation des terres ciblant les émissions et l'absorption dans les systèmes agricoles, forestiers, de prairies, etc. Dans ce cas, le plan de financement doit tenir compte des activités associées à ces différentes utilisations des terres. Si différentes activités d'utilisation des terres font partie d'un programme pour le paysage à différentes étapes de la mise en œuvre d'un programme, le plan de financement du programme pour le paysage doit être révisé afin de refléter les coûts et les revenus associés à toutes les activités d'utilisation des terres faisant partie du programme.

2. Composants du plan de financement

Les composants essentiels au plan de financement d'un programme de RE sont abordés dans les sections suivantes :

1. Organisation des données et des informations sur l'utilisation des terres
2. Estimation des coûts et des bénéfices des activités du programme

3. Sources et catégories de financement
4. Analyse de l'excédent ou des déficits de financement
5. Possibilités de résolution des déficits de financement
6. Modalités des mouvements de fonds
7. Analyse économique et financière
8. Analyse de sensibilité des facteurs influençant le plan de financement

Les termes de référence pour la préparation d'un plan de financement (**Annexe 1**), une vue d'ensemble des éléments devant être inclus dans un plan de financement (**Annexe 2**) et un modèle pour la synthèse d'un plan de financement (**Annexe 3**) sont inclus dans les Annexes de cette note afin de faciliter la préparation du plan de financement.

2.1 Données sur l'utilisation des terres et les changements d'affectation des terres

L'évaluation de l'utilisation des terres et des changements d'affectation des terres fournit des données d'activité sur l'utilisation des terres forestières sur une période de référence, et les données sur les stocks et les changements de carbone forestier recueillies par un inventaire des forêts permettent d'estimer les facteurs d'émissions. Les données sur l'activité et sur les facteurs d'émissions d'une période de référence ainsi que les données sur les activités dont la mise en œuvre est proposée dans le cadre d'un programme de RE facilitent l'estimation des émissions et des absorptions de GES pendant les périodes de référence et du programme et contribuent au plan de financement.

2.2 Estimation des coûts et des bénéfices des activités du programme de RE

Les données sur les activités du programme proposées, leur coût unitaire et les bénéfices/revenus sont utilisés pour estimer les coûts et les sources de revenus d'un programme.

2.2.1 Coûts du programme

Les coûts d'un programme de RE peuvent être regroupés en quatre catégories : les coûts institutionnels, les coûts de mise en œuvre, les coûts transactionnels et les coûts d'opportunité. Les trois premières catégories de coûts font partie des coûts totaux du programme de RE et sont décrites ci-dessous. Bien que les coûts d'opportunité ne fassent pas partie des coûts de mise en œuvre d'un programme, leur évaluation reflète les revenus/bénéfices perdus dans la mise en œuvre d'un programme de RE et peut être pertinente pour les mécanismes de partage des bénéfices. Par conséquent, les coûts d'opportunité sont décrits plus en détail dans la section sur les revenus et bénéfices d'un programme de RE.

Les chaînes de causalité complexes associées aux activités d'utilisation des terres peuvent nécessiter plusieurs hypothèses pour quantifier les coûts, notamment pour ce qui est des coûts institutionnels et de mise en œuvre. Dans ces cas, il est utile de décrire les coûts anticipés et le moment où ils surviennent dans la mise en œuvre du programme.

2.2.1.1 Coûts institutionnels

Ils comprennent les coûts associés à la gestion du programme, à la coordination, à l'administration, à la formation, au développement de capacités, à l'organisation des consultations de parties prenantes et aux mécanismes de recours applicable aux griefs, aux évaluations environnementales sociales stratégiques

(EESS), à la mise en œuvre d'un cadre de gestion environnementale et sociale (CGES) et aux mécanismes de partage des bénéfices, et les autres coûts des programmes de RE n'étant pas couverts par les coûts de mise en œuvre et transactionnels.

2.2.1.2 Coûts de mise en œuvre

Les coûts de mise en œuvre surviennent lors de la mise en œuvre d'activités spécifiques d'un programme de RE, par exemple, des activités visant à contrer les facteurs de déforestation et de dégradation (production de bois durable, gestion de l'agriculture et du bétail, fourneaux efficaces basés sur la biomasse, etc.) et des activités d'amélioration des stocks de carbone (reboisement et reforestation, amélioration des absorptions, réduction du déplacement des émissions vers des régions non concernées par un programme). Les coûts de mise en œuvre peuvent inclure des frais fixes et variables et dépendent des types d'activités du programme, de l'échelle et de la portée du programme (par exemple, sous-national ou national) et des coûts unitaires de la mise en œuvre.

2.2.1.3 Coûts transactionnels

Ils incluent les coûts engagés pour la mesure des réductions des émissions, leur surveillance, leur notification et leur vérification, le respect des exigences pour les contrats de paiement basé sur les résultats, et le transfert des réductions des émissions entre les entités du contrat. Ces coûts peuvent inclure ceux associés à l'établissement de niveaux d'émissions de référence et de niveaux de référence pour les forêts (FREL/FRL) ; à la mesure, la notification et la vérification (MRV) des activités du programme de RE ; à la gestion des opérations des registres ; ainsi que les coûts juridiques et autres associés à la conception et à l'exécution de contrats de performances ; et les coûts de transfert des réductions des émissions entre les participants au programme.

2.2.2 Revenus et flux de bénéfices du programme de RE

En plus des revenus provenant des paiements basés sur les résultats pour les réductions d'émissions, les programmes de RE peuvent comporter plusieurs flux de revenus provenant de produits (par exemple, produits ligneux et non ligneux) et de services (par exemple, écotourisme) valorisés aux cours du marché. Les autres bénéfices qui ne sont pas valorisables selon les cours du marché (par exemple, services écosystémiques apportés par la biodiversité et la conservation des sols de l'eau) peuvent être valorisés à l'aide de valeurs imputées.

2.2.2.1 Coûts d'opportunité

Le coût d'opportunité fait référence à la valeur actuelle (VA) des bénéfices (tels que le bois, les produits de l'agriculture, le bétail ou les autres activités d'utilisation des terres) découlant des activités d'utilisation des terres en l'absence d'un programme de RE. Les coûts d'opportunité représentent la valeur perdue en ne continuant pas l'utilisation des terres (par exemple, production de produits ligneux, conversion de terres forestières en terres agricoles, pâturage du bétail, etc.) pratiquée pendant la période de référence.³

Les coûts d'opportunité ne font pas partie des coûts de mise en œuvre d'un programme de RE ; toutefois, ils peuvent être pertinents pour la conception des mécanismes de partage des bénéfices afin de garantir une participation et une contribution efficaces des parties prenantes pour contrer les facteurs de changement d'affectation des terres.

2.2.3 Outils pour l'estimation des coûts et des revenus

Les coûts et les revenus associés à un programme de RE doivent être estimés dans le cadre de la préparation du plan de financement. L'outil d'évaluation des éléments de coûts REDD+ du FCPF⁴, un modèle de tableur Excel conçu pour quantifier les coûts (coûts institutionnels, de mise en œuvre, transactionnels et d'opportunité) et les revenus des programmes de RE peuvent être utilisés. Il est possible d'utiliser d'autres outils similaires facilitant la quantification des coûts et des bénéfices des programmes de RE.

2.3 Sources de financement des programmes de RE

Les données et les informations sur les sources de financement doivent être collectées afin d'estimer le financement disponible pour mettre en œuvre les activités proposées dans un programme de RE.

Le financement d'un programme de RE peut provenir de plusieurs sources, notamment le budget gouvernemental, des sources multilatérales et bilatérales, et des sources du secteur privé. Les fonds provenant de budgets nationaux reflètent l'engagement des gouvernements provinciaux et nationaux pour soutenir la mise en œuvre des programmes de RE. Les subventions peuvent ne pas nécessiter de remboursement des fonds utilisés pour la mise en œuvre d'un programme de RE, tandis que les emprunts doivent être remboursés conformément aux modalités des contrats de prêt. Le terme « capitaux propres » fait référence à la contribution au capital d'agences publiques ou privées pour investir dans un programme de RE. La rentabilité des capitaux propres des agences qui investissent peut provenir des revenus des produits (par exemple, bois, produits non ligneux et produits agricoles) et des services (revenus des réductions d'émissions, écotourisme, etc.) du programme de RE.

³ Le document de la Banque mondiale (2011) : Estimation des coûts d'opportunité de REDD+, version 1.3, présente des détails.

<https://forestcarbonpartnership.org/sites/forestcarbonpartnership.org/files/Documents/PDF/July2012/OppCostsREDD+v1.3-2011.03.11.pdf>

⁴ L'estimation réalisée avec l'outil d'évaluation des éléments de coûts REDD+ et le Manuel d'utilisation qui l'accompagne (Banque mondiale, 2016) facilitent la quantification des coûts et des bénéfices d'un programme de RE. L'équipe de direction du fonds de partenariat du FCPF et l'équipe de gestion du fonds de l'ISFL du BioCF peuvent fournir des conseils sur l'application de l'outil d'évaluation des éléments de coûts. Les liens vers l'outil et le Manuel d'utilisation figurent ci-dessous.

<https://www.forestcarbonpartnership.org/sites/fcp/files/2016/Mar/Manual%20REDD%2B%20cost%20element%20assessment%20tool%20final1.pdf>

Il est nécessaire de recueillir et de vérifier la documentation sur les sources de financement auprès des agences identifiées pour financer un programme de RE. Les sources de financement qui peuvent être vérifiées en s'appuyant sur les documents justificatifs doivent être catégorisées comme des financements garantis. Les sources de financement anticipées pendant la période du programme de RE mais ne pouvant pas être vérifiées au début de ce programme doivent être considérées comme des financements non garantis. Une fois leur certitude vérifiée, elles peuvent être catégorisées comme des financements garantis. S'il est peu probable qu'un financement non garanti circule pendant les 2 ou 3 ans à partir du début d'un programme de RE ou jusqu'à la réalisation de la première vérification des réductions d'émissions dans un programme, il doit être considéré comme une source de financement potentielle et l'analyse de sensibilité doit en tenir compte.

2.3.1 Sources nationales

Les sources de financement nationales peuvent inclure le budget gouvernemental, des ressources d'autres agences publiques et privées dans un pays et les sources de revenus découlant d'un programme de RE qui peuvent être utilisées comme source de financement pour la mise en œuvre du programme.

Gouvernement : les données et les informations sur toutes les formes de financement gouvernemental d'un programme de RE doivent être quantifiées et être accompagnées de détails sur le financement (par exemple, taxes, subventions gouvernementales, redevances, etc.) des gouvernements provinciaux et nationaux participant à un programme de RE.

Autres agences publiques : les subventions, les emprunts et les capitaux propres des agences publiques et quasi-publiques qui ne font pas partie du budget du gouvernement provincial et national doivent être identifiés et estimés en fonction des informations recueillies auprès des agences concernées.

Privées : les sources privées peuvent exister sous la forme de subventions, d'emprunts et de capitaux propres d'entités commerciales et non commerciales. Les données et les informations sur les flux de capitaux privés doivent être recueillies auprès des agences associées au financement d'un programme de RE.

Revenus d'un programme de RE : pour que les sources de revenus d'un programme de RE puissent être catégorisées comme une source de financement, elles doivent être utilisées comme source de financement pour la mise en œuvre d'un programme de RE. Pour les sources de revenus publiques, il doit y avoir une documentation sur l'utilisation potentielle des sources de revenus du programme en tant que source de financement pour la mise en œuvre d'un programme de RE futur.

2.3.2 Sources internationales

Les sources internationales de financement de programmes de RE peuvent provenir de sources bilatérales, multilatérales et privées. Les sources bilatérales et multilatérales sont les principales sources de financement internationales, tandis que les financements privés représentent une petite proportion et sont souvent associés à la foresterie commerciale et aux produits agricoles.

Bilatérales : une grande partie des financements bilatéraux se fait sous la forme de subventions. En général, la plupart des financements par subventions proviennent d'agences de développement bilatérales (par exemple, GIZ, USAID, DFID, Norad, etc.) et d'établissements de financement (par exemple, KfW). Ces subventions doivent être collectées auprès d'agences soutenant un programme de RE. Lors de la collecte d'informations sur le financement bilatéral, un lien direct et explicite vers l'objectif et la mise en œuvre générale du programme de RE doit être fait clairement afin d'éviter l'attribution du soutien d'une agence bilatérale générique comme un financement d'un programme de RE.

Multilatérales : le financement provenant d'agences de développement multilatérales telles que la Banque mondiale et d'autres banques de développement peut se faire sous la forme de subventions et d'emprunts. Dans les financements de la Banque mondiale, les fonds de l'IDA sont sous la forme de subventions et d'emprunts, tandis que les fonds de la BIRD sont sous la forme d'emprunts. Pour ce qui est des fonds fiduciaires de la Banque mondiale, le Fonds de préparation du FCPF et le financement initial de l'ISFL du BioCF sont sous la forme de subventions ; les financements du Programme d'investissement pour la forêt (FIP) sont sous la forme de subventions et d'emprunts ; et les fonds du Fonds carbone du FCPF et de la troisième Tranche du BioCF sont sous la forme de financements basés sur les résultats. Les autres sources de financements multilatéraux peuvent inclure les financements de banques de développement régionales, le Fonds pour l'environnement mondial, le Fonds vert pour le climat, l'Initiative pour la forêt de l'Afrique centrale, et d'autres.

Privées : Les financements internationaux privés des programmes de RE peuvent se faire sous la forme de subventions, d'emprunts et de capitaux propres. Les sources possibles de financements privés comprennent les fonds d'investissement, les alliances productives et les sociétés de produits de base, les associations professionnelles, les fondations et les organisations non gouvernementales. Les informations sur les financements privés ne sont souvent pas publiées et doivent donc être recueillies auprès des agences pertinentes.

2.4 Évaluation de l'excédent ou des déficits de financement

La comparaison des coûts et des sources de revenus fournit des données permettant d'évaluer un excédent ou un déficit du financement nécessaire pour mettre en œuvre correctement des programmes de RE. Le manque des sources de financement disponibles totales pour atteindre les coûts totaux identifiés du programme (la somme des coûts institutionnels, de mise en œuvre et transactionnels) est considéré comme un déficit de financement devant être comblé afin de garantir une mise en œuvre efficace du programme.

Un déficit de financement important peut être un risque majeur pour la mise en œuvre d'un programme de RE. Il est utile d'estimer le déficit de financement en tenant compte des informations d'une analyse de sensibilité des coûts et des revenus pendant la mise en œuvre du programme. Une évaluation

systematique des coûts du programme et des sources de financement au début d'un programme et annuellement pendant la mise en œuvre du programme est pertinente pour la gestion active des risques de financement d'un programme de RE.

2.5 Possibilités de résolution des déficits de financement

Les options pour faire face au déficit de financement d'un programme de RE peuvent inclure des sources traditionnelles telles que des subventions, des emprunts et des capitaux propres ; et/ou des sources alternatives n'ayant pas été très utilisées dans le contexte forestier mais pouvant être pertinentes en tant que sources potentielles de financement pour combler le déficit de financement. Ces sources alternatives peuvent inclure des obligations, des garanties et d'autres formes de financement concessionnel.

2.5.1 Sources traditionnelles

Les subventions et les emprunts sont les sources de financement traditionnelles pour les programmes dans le secteur forestier. Des discussions préliminaires et la mobilisation d'agences nationales ou internationales dans le cadre de la conception du programme peuvent faciliter l'identification de financements par subventions ou emprunts pertinents à certains composants d'un programme et combler une partie d'un déficit de financement. Ce financement peut provenir de sources publiques et privées.

2.5.2 Sources alternatives

L'attention croissante portée aux priorités du changement climatique a abouti au développement de sources de financement alternatives, telles que des obligations, des garanties et d'autres formes de financements climatiques concessionnels. De plus, d'autres formes de financement telles que des paiements de services environnementaux peuvent être pertinentes en tant que sources de financement alternatives. Des discussions sur les instruments de financement pertinents pour un programme de RE peuvent faciliter l'identification de sources de financement alternatives applicables dans le contexte d'un programme.

2.5.2.1 Obligations

Les obligations facilitent la mobilisation de fonds auprès d'investisseurs publics et privés pour investir dans des programmes de RE et répondre aux besoins de financement initial des programmes de RE. Le financement par obligations peut répondre aux priorités de délai et d'échelle des ressources nécessaires à la mise en œuvre d'activités d'un programme de RE en permettant aux émetteurs d'obligations de mobiliser des fonds auprès d'investisseurs intéressés pour soutenir des programmes de RE à la place d'un paiement de coupon pour l'utilisation du fonds d'obligation. Les obligations peuvent être structurées en tenant compte de l'intérêt de l'investisseur pour un retour fixe ou variable pour l'utilisation du fonds d'obligation pour la mise en œuvre de programmes de RE.

Les variables telles que la couverture géographique d'un programme de RE, les types d'activités, les coûts de mise en œuvre, les revenus des produits et des services, le profil de risques et de rendement des programmes, le montant du capital de l'obligation, la teneur, les attentes de l'investisseur sur le remboursement de coupon et de capital, etc., peuvent influencer les modalités du financement par obligations des programmes de RE. La procédure de mobilisation de financements par obligations, leur transfert vers des programmes de RE et le remboursement ultérieur des investisseurs nécessitent des

accords contractuels impliquant les agences de mise en œuvre des programmes de RE, les investisseurs obligataires, les dispositions des accords de paiement des réductions d'émissions (ERPA) négociés pour les programmes de RE et la diligence raisonnable associée (dans le cas de la Banque mondiale, les exigences des fonds fiduciaires [FCPF, ISFL du BioCF] et de trésorerie du BIRD).

2.5.2.2 Garanties

Une garantie fait référence à un engagement ou une assurance de remplir les obligations d'une autre partie en cas de manquement. Les garanties peuvent promouvoir le partage des risques entre différents investisseurs participants dans le but de mobiliser les capitaux propres et les placements auprès de sources privées pour les programmes de RE. Les garanties peuvent améliorer la qualité de crédit des agences souveraines et sous-souveraines et les habiliter à répondre aux besoins de financement des programmes de RE. En couvrant les risques spécifiques de la participation du secteur privé à des programmes de RE, les garanties peuvent favoriser l'investissement du secteur privé dans les programmes de RE.

2.5.2.3 Paiement pour services écosystémiques (PSE)

Les forêts offrent de nombreux services écosystémiques en plus du stockage du carbone. De nombreux services tels que la biodiversité, la qualité de l'eau, la conservation des sols et de l'eau, le cycle des nutriments et le contrôle de l'érosion sont catégorisés comme des bénéfiques non liés au carbone. Les politiques nationales et provinciales sur la conservation et la gestion des ressources naturelles peuvent faciliter une meilleure évaluation qui facilite la génération de revenus supplémentaires provenant de paiements à l'appui de programmes des services écosystémiques pour soutenir les activités des programmes de RE.

Certains pays comme le Costa Rica et le Vietnam ont adopté des politiques ou des cadres juridiques et institutionnels concernant le flux des revenus vers les programmes de services écosystémiques associés à la foresterie. Le programme Pago por Servicios Ambientales/paiements pour les services environnementaux (PSA) au Costa Rica, et le programme de paiements pour services environnementaux forestiers (PFES) au Vietnam sont des exemples de programmes fournissant des paiements pour les services environnementaux des forêts pour soutenir la conservation et la gestion durables des forêts. Les programmes de certification, comme le Programme de services écosystémiques du Forest Stewardship Council, reconnaissent les services écosystémiques dans le cadre de la certification. Les paiements pour les services écosystémiques peuvent constituer une source de financement alternative importante pour les programmes de RE, mais ils doivent être spécifiques à un programme et à un contexte géographique. Par conséquent, la base juridique et réglementaire pour le flux de fonds de PSE vers des programmes de RE doit être évaluée avant d'envisager un PSE comme source de financement pour des programmes de RE.

2.5.2.4 Autres sources

Les financements provenant d'autres sources identifiées pendant la conception des programmes de RE doivent être analysés sur le plan de la faisabilité, de l'ampleur et de la disponibilité pendant la période du programme. Les exemples peuvent inclure différentes formes de financements concessionnels, des programmes d'incitation et des activités génératrices de revenus, entre autres, en tant que sources de financement de programmes de RE. Il est probable que les financements provenant d'autres sources soient spécifiques au programme et qu'ils nécessitent par conséquent une évaluation relative au contexte du programme de RE en question.

2.6 Modalités des mouvements de fonds

Le plan de financement doit présenter une vue d'ensemble des modalités des mouvements de fonds afin d'apporter des clarifications sur le rôle des différentes agences associées au financement d'un programme de RE. Ces modalités dépendent des accords institutionnels pour un programme de RE. Il est donc pertinent de clarifier les liens entre le plan opérationnel et le plan de financement dont il est question dans le document du programme de RE afin de garantir une vision claire des rôles des agences de financement et opérationnelles associées à la mise en œuvre du programme.

Dans les pays où les fonds REDD+ nationaux ont été établis pour canaliser le financement vers des programmes REDD+, ils peuvent jouer un rôle dans les modalités de mouvements de fonds pour les programmes de RE à long terme. En l'absence d'un fonds REDD+ national, les modalités de mouvements de fonds peuvent impliquer des entités et agences désignées au niveau national, provincial et du programme. Il est utile de clarifier les accords institutionnels sur les mouvements de fonds depuis les agences gouvernementales nationales et locales, les agences multilatérales (par ex., FIP, CAFI, GCF), les agences bilatérales et les agences privées vers les activités et les entités de mise en œuvre du programme de RE, notamment les accords fiduciaires concernant les mouvements et l'utilisation des fonds pour la mise en œuvre du programme.

2.7 Analyse financière et économique du programme de RE

Le plan de financement doit comporter les résultats de l'analyse financière et de l'analyse économique afin de fournir une évaluation comparative du rendement financier et économique des programmes. La distinction entre l'analyse financière et l'analyse économique s'observe dans le traitement des flux de trésorerie, le taux d'actualisation utilisé dans l'analyse des coûts et des bénéfices, l'estimation de la valeur actuelle nette (VAN) et du taux de rendement interne (TRI) et les variables incluses dans l'analyse de sensibilité pour évaluer la performance d'un programme de RE.

La VAN est la différence entre la valeur actuelle des revenus d'un projet et les coûts représentés sous la forme d'une somme de l'actualisation future des flux de trésorerie comprenant l'investissement initial tout au long de la durée de vie d'un programme. Si l'actualisation des flux de trésorerie est supérieure au flux de trésorerie en comprenant le coût d'opportunité du capital (taux d'actualisation utilisé pour estimer la VAN du projet), cela se traduit par une VAN positive. Le TRI est un taux d'actualisation permettant de réduire l'actualisation des flux de trésorerie à zéro.

2.7.1 Analyse financière

Une analyse financière compare les revenus actualisés et les flux de coûts pour estimer la VAN des flux de trésorerie d'un programme de RE du point de vue de l'agence de mise en œuvre. Le taux d'actualisation utilisé dans l'analyse financière reflète le taux de rendement financier (TRF) pour une agence de mise en œuvre d'un programme.

2.7.2 Analyse économique

Une analyse économique est pertinente pour comptabiliser les coûts et les bénéfices d'un programme de RE dans l'économie nationale. Elle tient compte des coûts et des bénéfices n'étant pas payés directement ou n'étant pas en mouvement vers une agence de mise en œuvre. Le taux d'actualisation social utilisé

dans l'analyse économique reflète le taux de rentabilité économique (TRE) d'un programme de RE pour l'économie nationales.

Dans les programmes qui définissent une réduction des émissions comme objectif unique, l'analyse économique doit estimer le bénéfice social de l'évitement ou de la réduction des émissions de GES pour l'économie nationale en utilisant un prix fictif de la valeur sociale du carbone⁶. La Directive sur la valeur sociale du carbone dans l'évaluation préalable de projets (Banque mondiale 2014)⁷ fournit des détails sur l'évaluation de la valeur sociale du carbone dans le cadre de l'analyse économique.

Dans les programmes de RE qui définissent des objectifs supplémentaires, l'analyse économique doit tenir compte des coûts et des bénéfices des activités pertinentes pour réaliser plusieurs objectifs du programme (par exemple, réduction des émissions et bénéfices pour la subsistance des communautés).

Dans des situations exceptionnelles, certains programmes peuvent inclure des activités non valorisables dans l'analyse financière ou économique en raison des données et d'autres limites. Une clarification pertinente doit être fournie dans ce cas. Pour ces activités, une description des bénéfices et des preuves tirées de projets similaires peuvent être présentées dans le plan financier.

La note d'orientation de la Banque mondiale sur l'analyse économique des projets mis en œuvre dans le cadre du *Financement de projets d'investissement* présenté dans la nouvelle Politique opérationnelle et procédure bancaire (OP/BP) 10.00 est pertinente pour la préparation et l'examen des plans de financement.⁸

L'outil d'évaluation des éléments de coûts REDD+ du FCPF facilite l'évaluation de la VAN et du TRI des activités observés pendant la période de référence et dont la mise en œuvre est proposée dans le cadre d'un programme de RE. Le Manuel d'utilisation de l'outil fournit une orientation sur l'analyse financière et économique.

⁵ Les directives détaillées sur l'analyse économique des projets sont présentées dans Belli, P et al (1998).

⁶ Prix de l'évitement/atténuation des dommages dus au changement climatique causé par l'émission d'une tonne de CO₂ pour maintenir une tendance d'émissions compatible avec l'objectif mondial de 2 °C.

⁷ Banque mondiale (2014) Valeur sociale du carbone dans l'évaluation préalable de projets : Note d'orientation à l'attention du personnel du Groupe de la Banque mondiale, Washington DC.

⁸ Note d'orientation de la Banque mondiale (2013) sur l'analyse économique du financement de projets d'investissement, la Banque mondiale, Washington DC, 29 p.

http://siteresources.worldbank.org/PROJECTS/Resources/409401365611011935/Guidance_Note_Economic_Analysis.pdf

2.7.3 Taux d'actualisation

2.7.3.1 Taux d'actualisation à utiliser dans l'analyse financière

Le taux d'intérêt appliqué par les établissements financiers d'un pays sur les emprunts à long terme pour des projets de foresterie ou d'agriculture ou d'autres projets d'utilisation des terres peut être un point de départ pour réfléchir au taux d'actualisation à utiliser pour l'analyse financière d'un programme de RE, car les taux d'intérêt appliqués par les établissements financiers nationaux pour les investissements dans le secteur foncier reflètent le coût du capital emprunté ou utilisé pour les investissements dans des activités basées sur les terres. Une plage de taux couvrant les taux d'intérêt à long terme peut aider à évaluer la sensibilité des sources de coûts et de revenus d'un programme selon les changements de taux d'intérêt.

2.7.3.2 Taux d'actualisation à utiliser dans l'analyse économique

Étant donné la nature durable des impacts sur le changement climatique, un taux d'actualisation social est pertinent pour l'analyse économique, car il tient compte des priorités sociétales pour la gestion durable des activités d'utilisation des terres et des priorités relatives au changement climatique à long terme.

Le taux d'actualisation social reflète la valeur actuelle des coûts et des bénéfices de l'atténuation du changement climatique sur la base de la réduction des émissions et de l'augmentation des absorptions prévues par les activités du programme de RE. Dans les pays disposant d'une estimation du taux d'actualisation social, il est possible d'utiliser cette estimation. Dans les pays pour lesquels il n'existe pas d'estimation des taux d'actualisation sociaux facilement accessibles, on peut adopter un taux d'actualisation social de six pour cent (6 %)⁹.

2.7.3.3 Taux d'actualisation à utiliser dans l'analyse de sensibilité

L'analyse de sensibilité doit tenir compte d'une plage de taux d'actualisation afin de refléter l'impact des changements des taux d'actualisation sur la performance du programme de RE. Des taux d'actualisation de +/- 2 % comme limites inférieure et supérieure des taux d'actualisation peuvent être pertinents dans le cadre du taux d'actualisation social de base utilisé dans l'analyse économique et du taux d'intérêt de base utilisé dans l'analyse financière. La plage de taux d'actualisation utilisée peut faire partie de l'analyse de sensibilité générale d'un programme de RE pour évaluer des variables telles que les modifications des entrées et des sorties, des prix unitaires, du montant du financement, etc., qui influencent la performance d'un programme. Cela doit également être abordé de manière plus détaillée dans la section sur l'analyse de sensibilité des facteurs influençant le plan de financement.

2.7.4 Valeur sociale du carbone dans l'analyse économique

La valeur sociale du carbone reflète la valeur de l'atténuation des émissions de GES comme externalités globales. La réalisation d'une analyse économique des programmes de RE avec et sans la valeur sociale du carbone permet de mettre en évidence le bénéfice économique de l'atténuation du changement climatique des programmes. Les estimations de base de la valeur sociale du carbone sont les suivantes :

- 30 \$ (mini 15 \$, maxi 50 \$)/tonne eqCO2 en 2015 ;
- 35 \$ (mini 20 \$, maxi 60 \$)/tonne eqCO2 en 2020 ; et
- 50 \$ (mini 30 \$, maxi 90 \$)/tonne eqCO2 en 2030.

comme suggéré dans la Directive sur la valeur sociale du carbone dans l'évaluation préalable de projets

(Banque mondiale 2014)¹⁰ à utiliser dans les projets de la Banque mondiale. Ces chiffres peuvent être pertinents pour l'analyse économique des programmes de RE.

2.8 Analyse de sensibilité des facteurs influençant le plan de financement

Le plan de financement doit inclure une analyse de sensibilité afin de refléter les variations des coûts et des revenus d'un programme de RE dues aux modifications des données d'activité et des prix unitaires des entrées et des sorties. Les modifications des données d'activité et des variables du flux de trésorerie peuvent aboutir à de nombreux résultats reflétant leur importance relative sur la performance du programme. L'analyse de sensibilité aide à identifier les paramètres principaux pour l'analyse économique et financière, à quantifier la variabilité associée aux résultats du programme et à identifier les modifications appropriées à apporter à la conception du programme. Les paramètres pertinents pour l'analyse de sensibilité sont les modifications des coûts, des revenus, des sources de financement, des taux d'actualisation et des autres paramètres spécifiques au programme ayant une influence significative sur les objectifs du programme de RE. S'il est possible d'établir une plage des coûts et bénéfices prévus, il est prudent d'utiliser la plage supérieure des coûts et la plage inférieure des bénéfices. L'Annexe 3 sur la synthèse du plan de financement fournit une vue d'ensemble des variables incluses dans l'analyse de sensibilité.

L'analyse de sensibilité peut aider à identifier les variables principales ayant une influence majeure sur les coûts, les revenus, les flux de trésorerie, la VAN et le TRI/TRE, et peut faciliter les ajustements adéquats de la conception d'un programme de RE.

L'analyse de sensibilité peut également aider à évaluer les risques financiers dans le cadre de l'évaluation des risques au niveau du programme réalisée à l'aide de l'outil de notation systématique des risques liés aux opérations (SORT) de la Banque mondiale¹¹ et tenant compte des indicateurs pour surveiller les risques financiers pouvant avoir un impact sur la réalisation des objectifs du programme.

⁹ Sur la base du taux de croissance annuel moyen par habitant de 2,8 à 2,9 % au cours des vingt dernières années (arrondi à 3 %) pour de nombreux pays et d'une limite supérieure de 2 comme élasticité de l'utilité marginale de la consommation, ce qui aboutit un taux d'actualisation social de 6 % (Banque mondiale 2016).

3. Préparation du plan de financement

La présentation systématique des données et des informations est un élément clé de la préparation du plan de financement et de la présentation transparente des informations financières. La préparation du plan inclut une approche systématique de l'organisation des données et des informations sur les coûts et les revenus d'un programme de RE, l'identification des sources de financement, l'analyse de l'excédent ou du déficit de financement et la réalisation des analyses financière, économique et de sensibilité. Les suppositions principales et les notes d'explication doivent être clairement documentées dans le plan de financement, car elles forment la base de la mise en œuvre du programme et feront l'objet d'un examen dans le cadre de l'évaluation préalable du programme.

3.1 Révision du plan de financement

Le plan de financement doit être révisé et mis à jour pour refléter les modifications de la conception et de la mise en œuvre du programme de RE. Le plan de financement doit également être révisé lorsque de nouvelles catégories et sous-catégories d'utilisation des terres sont ajoutées à un programme de RE. Par exemple, la sélection de catégories et de sous-catégories d'utilisation des terres répondant aux exigences de qualité des données selon les programmes de RE de l'ISFL du BioCF peut aboutir à l'inclusion de catégories et de sous-catégories d'utilisation des terres supplémentaires dans le programme de RE, ce qui nécessite une révision du plan de financement.

¹⁰ Banque mondiale (2014) Valeur sociale du carbone dans l'évaluation préalable de projets : Note d'orientation à l'attention du personnel du Groupe de la Banque mondiale, Washington DC.

¹¹ Note d'orientation sur l'outil de notation systématique des risques liés aux opérations (SORT) de la Banque mondiale <http://pubdocs.worldbank.org/en/972311473706061935/SORTGuidanceNote2014.pdf>

4. Examen du financement dans le cadre de l'évaluation du programme de RE par la Banque mondiale

L'évaluation préalable des programmes de RE est réalisée en suivant les directives opérationnelles de la Banque mondiale. Dans le cadre de l'évaluation préalable, les données et les informations présentées dans le plan de financement doivent être examinées par les équipes responsables de l'évaluation préalable du programme et de la préparation du document d'évaluation de programme (PAD).

L'objectif de développement du programme de RE (PDO) présenté dans le PAD doit être appuyé par des données et des informations sur le financement du programme dans le plan de financement afin de clarifier la solidité du programme afin de réaliser le PDO de manière réaliste. De plus, l'examen du plan de financement peut aider à identifier les indicateurs clés de performance pour le cadre des résultats du PAD afin de suivre le progrès de réalisation du PDO.

Dans le cadre du processus d'évaluation, les économistes nationaux ou régionaux de la Banque mondiale doivent examiner le plan de financement des programmes de RE. L'examen peut également inclure d'autres objectifs du programme allant au-delà de la réduction des émissions, qui doivent être indiqués dans l'analyse économique et les principaux résultats attendus pour le programme.

L'évaluation du plan de financement peut aider à clarifier les suppositions et exiger une révision du plan. Les conclusions de l'examen peuvent faire partie des discussions lors de la réunion de décision de la Banque mondiale sur le programme de RE et faciliter la discussion sur le financement du programme, l'évaluation des risques financiers du programme et l'identification des mesures pour faire face aux risques sur l'efficacité du programme ou pendant la mise en œuvre du programme.

5. Conclusions

Cette note d'orientation est conçue pour aider les pays à préparer des plans de financement pour les programmes de RE et pour faciliter leur examen dans le cadre de l'évaluation des programmes.

Les directives progressives associées aux annexes présentées dans cette note ont pour but d'aider les équipes des programmes en leur fournissant des instructions sur l'organisation des données et des informations et la préparation de plans complets. Lors des premières phases de conception d'un programme de RE, les équipes du programme doivent être sensibilisées à l'importance du plan de financement dans la mise en œuvre des programmes de RE, et les conseils nécessaires doivent être étendus à la préparation du plan de financement.

La note d'orientation est également destinée à aider les économistes nationaux et régionaux et les groupes de travail lors de l'examen des plans de financement des programmes de RE dans le cadre de l'évaluation de la Banque mondiale. Les conclusions de l'examen pertinentes pour l'objectif de développement du programme et la performance prévue doivent faire l'objet d'une discussion lors d'une réunion de décision de la Banque mondiale sur un programme de RE afin de garantir une vision claire du financement du programme de RE, de répondre aux éventuels déficits de financement et d'informer l'évaluation des risques et le cadre de résultats pour le programme.

Cette note doit être mise à jour périodiquement en fonction des commentaires reçus de la part des équipes des programmes.

Références

Banque mondiale (2016) : Actualisation des coûts et des bénéfices de l'analyse économique des projets de la Banque mondiale, Banque mondiale, Washington DC, 11 p.

Banque mondiale (2016) : Estimation réalisée avec l'outil d'évaluation des éléments de coûts REDD+ dans un tableur Excel ; et Manuel d'utilisation de l'outil d'évaluation des éléments de coûts REDD+, version 1.2, Fonds de partenariat pour le carbone forestier, Banque mondiale, Washington DC, 29 p.
<https://www.forestcarbonpartnership.org/sites/fcp/files/2016/Mar/Manual%20REDD%2B%20cost%20element%20assessment%20tool%20final1.pdf>

Banque mondiale (2014) Valeur sociale du carbone dans l'évaluation préalable de projets : Note d'orientation à l'attention du personnel du Groupe de la Banque mondiale, Washington DC.

Banque mondiale (2013) : Note d'orientation de la Banque mondiale sur l'analyse économique du financement de projets d'investissement, la Banque mondiale, Washington DC, 29 p.

http://siteresources.worldbank.org/PROJECTS/Resources/40940-1365611011935/Guidance_Note_Economic_Analysis.pdf

Banque mondiale (2011) : Manuel de formation sur l'estimation du coût d'opportunité de REDD+, Version 1.3, Fonds de partenariat pour le carbone forestier, Banque mondiale, Washington DC, 262 p.

<https://forestcarbonpartnership.org/sites/forestcarbonpartnership.org/files/Documents/PDF/July2012/OppCostsREDD+v1.3-2011.03.11.pdf>

Belli, P., Anderson, J., Barnum, H., Dixon, J., et Tan, J. (1998) : Manuel de l'analyse économique des opérations d'investissement, Réseau des services opérationnels essentiels, Centre d'apprentissage et de direction, Banque mondiale, Washington DC, 209 p.

Annexe 1

Termes de référence pour l'évaluation des coûts et des bénéfices et la préparation du plan de financement d'un programme de RE

Les présents termes de référence (ToR) sont conçus pour fournir des instructions aux équipes (personnel ou consultants) responsables de la conception de programmes de RE concernant les étapes à suivre lors de la préparation d'un plan de financement. Les tâches couvertes par les ToR sont répertoriées ci-dessous et élaborées par la suite dans les différentes sections :

1. Collecte des données sur l'utilisation des terres en rapport avec les activités du programme de RE
2. Organisation des données et des informations sur l'utilisation des terres et les changements d'affectation des terres
3. Estimation des coûts et bénéfices du programme de RE
4. Sources et catégories de financement
5. Analyse de l'excédent ou des déficits de financement
6. Possibilités de résolution des déficits de financement
7. Modalités des mouvements de fonds
8. Analyse économique et financière
9. Analyse de sensibilité des facteurs influençant le plan de financement
10. Préparation du plan de financement

I. Tâches

Les activités à réaliser pour chaque tâche sont décrites ci-dessous :

1. Collecte des données d'utilisation des terres en rapport avec les activités du programme de RE

- Examen des activités d'utilisation des terres observées pendant les périodes de référence et du programme afin de collecter des données sur l'utilisation des terres et les variables socioéconomiques associées.
- Collecte de données physiques et socioéconomiques sur les activités d'utilisation des terres pendant les périodes de référence et du programme auprès de sources officielles, principales et secondaires.

2. Organisation des données et des informations sur l'utilisation des terres et les changements d'affectation des terres

- Examen des activités du programme de RE afin d'identifier les lacunes et incohérences dans les données.
- Organisation des données et des informations sur l'utilisation des terres et les changements d'affectation des terres pendant la période de référence.
- Organisation des données et des informations sur les activités d'utilisation des terres proposées pour soutenir REDD+ et l'utilisation durable des terres pendant la période du programme.
- Compilation des données d'activité sur l'utilisation des terres et les changements d'affectation des terres et des données sur les facteurs d'émission pendant les périodes de référence et du programme.

3. Estimation des coûts et des bénéfices du programme de RE

- Compilation de données sur les normes de coûts adoptées par les entités publiques et privées pour les activités d'utilisation des terres pendant les périodes de référence et du programme.

Évaluation des différentes catégories de coûts (coûts institutionnels, coûts de mise en œuvre, coûts transactionnels et coûts d'opportunité) et des sources de revenus associées aux périodes de référence et du programme. L'outil d'évaluation des éléments de coûts du FCPF¹² et le Manuel de l'outil d'évaluation des éléments de coûts du FCPF fournissent des instructions pour évaluer les coûts et les revenus des activités de REDD+. Directives du manuel peuvent être utilisées pour évaluer les coûts et les revenus des autres activités d'utilisation des terres des programmes de RE couvertes par l'ISFL du Fonds BioCarbon.

- Estimation des coûts et des revenus des activités d'utilisation des terres par hectare, coûts (coûts institutionnels, coûts de mise en œuvre, coûts transactionnels) et revenus annuels et totaux du programme de RE. Les équipes de gestion du fonds (FMT) du FCPF et de l'ISFL du BioCF peuvent fournir des instructions sur la quantification des coûts du programme à l'aide de l'outil d'évaluation des éléments de coûts du FCPF.
- Quantification des coûts et bénéfices socioéconomiques (revenus, emploi, etc.) des activités du programme de RE par hectare, par province et pour le programme global.

¹² L'outil d'évaluation des éléments de coûts du FCPF est un outil basé sur Excel utilisé pour quantifier les coûts des programmes de RE dont la mise en œuvre est proposée dans le cadre du Fonds carbone du FCPF.

4. Évaluation des sources et des montants de financement

- Examen du financement des programmes forestiers, agricoles et autres programmes d'utilisation des terres actuels et proposés impliquant des financements gouvernementaux, bilatéraux, multilatéraux et du secteur privé pour soutenir REDD+ et l'utilisation durable des terres afin d'évaluer l'ampleur des financements garantis et non garantis disponibles pour un programme de RE, y compris le financement des programmes actuels complémentaires à un programme de RE.
- Identification des montants et des sources garanties, non garanties et potentielles de financement provenant du gouvernement, de sources bilatérales, de sources multilatérales et d'autres sources publiques/privées.
- Collecte de données sur les montants des financements gouvernementaux, bilatéraux, multilatéraux, privés et provenant d'autres sources pour les activités d'un programme de RE.
- Estimation du financement selon les sources pour les activités du programme de RE.

5. Analyse de l'excédent ou des déficits de financement

- Analyse des flux de trésorerie et des sources de financement pour évaluer l'excédent ou le déficit de financement du programme de RE.
- Estimation des déficits de financement, le cas échéant, pour la mise en œuvre des activités du programme de RE.

6. Identification des options pour résoudre le déficit de financement

- Examen des options de résolution du déficit de financement d'un programme de RE.
- Évaluation des sources de financement publiques et privées, y compris les sources alternatives (par exemple, obligations, garanties, paiements pour services écosystémiques, etc.) faisables.
- Identification des sources de financement pour faire face au déficit de financement.

7. Modalités relatives aux mouvements de fonds

- Examen et analyse des modalités institutionnelles de mouvements de fonds depuis les sources de financement existantes et potentielles pour la mise en œuvre des activités du programme de RE.
- Description des modalités institutionnelles de mouvements de fonds vers un programme de RE.

8. Réalisation de l'analyse financière et économique des activités du programme de RE

- Réalisation d'une analyse financière pour estimer la valeur actuelle nette (VAN) et le taux de rendement interne (TRI) des activités d'utilisation des terres associées aux périodes de référence et du programme.
- Réalisation d'une analyse financière et économique des coûts et des bénéfices des périodes de référence et du programme tenant compte des coûts et des bénéfices (revenus, emploi, etc.) associés aux activités d'utilisation des terres du programme de RE pour l'économie nationale.

9. Analyse de sensibilité du financement du programme

- Réalisation d'une analyse de sensibilité des coûts et sources de revenus/bénéfices des activités du programme de RE.
- Analyse des variables influençant les coûts et bénéfices du programme.

- Évaluation de l'impact potentiel des variations des coûts, des revenus et des sources de financement sur la performance d'un programme de RE.

10. Préparation du plan de financement d'un programme de RE

- Préparation du plan de financement couvrant les coûts et revenus des activités du programme, les sources de financement, l'évaluation de l'excédent ou du déficit de financement, les options pour résoudre le déficit de financement, la réalisation de l'analyse financière et économique et de l'analyse de sensibilité des coûts, des revenus et des sources de financement du programme.
- Préparation d'annexes avec des fiches de calcul de données et une présentation de l'analyse financière et économique et des autres documents de soutien du plan de financement.
- Description des liens entre la planification opérationnelle et financière et les modalités de mouvements de fonds.

II. Résultats/livrables attendus :

- Rapport de démarrage : un rapport de démarrage contenant les détails du programme de travail, la méthodologie et les livrables.
- Rapports intermédiaires et finaux : un rapport intermédiaire et un rapport final couvrant les détails de l'utilisation des terres et des changements d'affectation des terres, les catégories de coûts (coûts institutionnels, de mise en œuvre, transactionnels et d'opportunité) et les revenus/bénéfices des périodes de référence et du programme, et les analyses financières (VAN, TRI) et économiques (VAN, TRE, y compris la croissance de l'emploi et les autres bénéfices sociaux) du programme de RE. Les rapports intermédiaires et finaux doivent présenter les données et les informations sur les coûts, les revenus/bénéfices, l'analyse financière et économique et l'analyse de sensibilité des activités du programme de RE, en joignant les fiches de calcul et les données et documents justificatifs dans les Annexes au rapport.

III. Qualifications

- Société ou personne avec plus de 5 ans d'expérience en réalisation d'analyses des coûts-bénéfices et d'analyses financières et économiques de projets concernant la foresterie, l'agriculture, les ressources naturelles et le développement rural.
- Le consultant doit avoir un diplôme universitaire en économie, économie environnementale, économie des ressources naturelles, finance, ou un diplôme similaire.
- Bonne compréhension des questions d'économie et de finance des activités d'utilisation des terres, d'analyse des changements d'affectation des terres, d'initiatives d'atténuation du changement climatique impliquant la foresterie, l'agriculture et les autres catégories d'utilisation des terres, et bonne compréhension de la comptabilisation des GES.
- Expérience en planification financière de programmes et de projets forestiers, agricoles, de ressources naturelles et de développement rural ; compétences en analyse de données en tableur.

IV. Nombre de jours prévu pour la réalisation des tâches

- Le nombre de jours anticipé pour la réalisation des tâches est de _

Annexe 2

Vue d'ensemble du plan de financement

Le plan de financement doit présenter les données et les informations sur le financement d'un programme de RE avec les documents justificatifs. La vue d'ensemble de plan de financement présentée dans cette annexe fournit des conseils sur la présentation du plan de financement. Elle peut être adaptée selon les exigences de chaque programme de RE.

1. Période du programme

Il est utile de définir la période du programme du plan de financement, qui peut couvrir la période à partir de la date d'entrée en vigueur d'un programme de RE jusqu'à la fin de la mise en œuvre du programme, prévue pour être plus longue que la période couverte par l'accord de paiement des réductions d'émissions (ERPA). Par conséquent, la période du programme du plan de financement doit être réaliste et tenir compte de la durée et des conditions de mise en œuvre du programme.

2. Coûts

On peut représenter les coûts d'un programme de RE sous différentes catégories (coûts institutionnels, coûts de mise en œuvre et coûts transactionnels) répertoriées ci-dessous et développées à la section 3 de la note d'orientation.

2.1 Coûts institutionnels : les coûts que l'on prévoit d'engager dans le cadre de la gestion du programme, de l'administration, de la formation, du développement des capacités, l'organisation de consultations avec les parties prenantes, les mécanismes de recours applicables aux griefs, la réalisation de l'évaluation environnementale sociale stratégique (EESS), la mise en œuvre du cadre de gestion environnementale et sociale (CGES) et les modalités de partage des bénéfices, et les autres coûts du programme de RE qui ne sont pas couverts par les coûts de mise en œuvre et les coûts transactionnels.

2.2 Coûts de mise en œuvre : ils comprennent les coûts nécessaires à la mise en œuvre des activités du programme de RE proposées pour réduire les émissions de GES ou améliorer l'absorption au moyen de puits, et doivent fournir des détails sur le domaine pour lequel la mise en œuvre est proposée avec les différentes activités, et le coût de mise en œuvre par hectare correspondant. Les coûts de mise en œuvre peuvent être regroupés en frais fixes et frais variables associés à la mise en œuvre des activités du programme. Les coûts engagés dans le cadre des frais fixes/administratifs doivent être exclus des coûts institutionnels afin d'éviter une double comptabilisation des coûts.

2.2 Coûts transactionnels : ils comprennent les coûts associés à la génération et l'estimation des réductions d'émissions pour répondre aux exigences dans le cadre des contrats de paiement basé sur les résultats et le transfert des réductions d'émissions entre les entités du contrat. Cela comprend les coûts associés à la conception d'un programme de RE, à l'établissement du niveau d'émissions de référence, à l'organisation et à l'exploitation des systèmes de surveillance, de notification et de vérification (MRV) et des bases de données, à la gestion des opérations des registres, les coûts juridiques et les autres coûts associés à la mise en œuvre des accords de paiement des réductions d'émissions (ERPA).

2.4 Coûts annuels et totaux du programme : les trois catégories de coûts (coûts institutionnels, coûts de mise en œuvre et coûts transactionnels) sont additionnées pour calculer les coûts annuels et totaux d'un programme de RE.

3. Valeur de rendement ou valeur marchande des bénéfices du programme

Les données et informations sur les revenus anticipés pour chaque année de mise en œuvre du programme doivent être présentées dans le plan de financement. Les revenus annuels prévus pour les différentes activités d'un programme sont estimés sous la forme d'une somme de la valeur marchande des produits (par exemple, produits ligneux et non ligneux, agriculture, bétail, etc.) et des services (par exemple, revenus issus du carbone, écotourisme) que l'on peut attribuer aux activités du programme.

4. Financement par source et par année

Les sources de financement doivent être identifiées clairement et catégorisées par sources (nationale et/ou internationale), par agence (publiques et privées) et par catégorie (budget national, subvention, emprunt, capitaux propres). Les détails sur le financement provenant de sources publiques (gouvernementales, bilatérales, multilatérales, etc.) et privées (fonds d'investissement, entreprises et autres) doivent également être ventilés. La somme par source et par année des financements provenant de toutes les sources doit être présentée dans une synthèse représentant le financement disponible pour chaque année de mise en œuvre du programme de RE.

La documentation sur les sources de financement doit être examinée par l'économiste régional ou national de la Banque mondiale dans le cadre de l'évaluation du programme.

5. Excédent ou déficit de financement

La différence de la somme des coûts et des sources de financement indique un excédent ou un déficit du financement du programme. Le plan de financement doit présenter des données et des informations justificatives pour clarifier l'excédent ou le déficit de financement d'un programme ER.

6. Possibilités de résolution des déficits de financement

Pour les programmes de RE comportant un déficit de financement, le plan de financement doit présenter les options proposées pour résoudre ce déficit. Les options de financement présentées doivent inclure des données et des informations sur leur disponibilité et leur accessibilité pour mettre en œuvre les activités du programme.

7. Analyse économique et financière

Les objectifs du programme influencent l'analyse financière et économique. Dans les programmes qui proposent la réduction des émissions comme seul objectif, l'analyse économique doit tenir compte de la valeur sociale du carbone à partir de la réduction des émissions de GES. Dans les programmes comportant plusieurs objectifs de réduction des émissions, l'amélioration de la subsistance et/ou de conservation de l'écosystème, l'analyse économique doit tenir compte de la valeur sociale du carbone à partir de la réduction des émissions ainsi que la valeur économique des autres bénéfices.

8. Analyse de sensibilité du financement du programme de RE

Les coûts et revenus d'un programme de RE et ses sources de financement peuvent faire l'objet de modifications pendant la période du programme. L'analyse de sensibilité des coûts et bénéfices d'un programme de RE et des sources de financement doit être présentée d'une manière donnant une vision claire des financements garantis et non garantis pour mettre en évidence les facteurs qui influencent le financement du programme. L'analyse de sensibilité peut faciliter l'identification des risques de financements potentiels pour un programme.

9. Modalités des mouvements de fonds

Le plan de financement doit fournir des détails sur les flux de trésorerie et les modalités institutionnelles impliquant différentes sources de financement. La documentation sur les flux de trésorerie et les modalités institutionnelles sera examinée dans le cadre de l'évaluation du programme.

Annexe 3

Modèle – Synthèse du plan de financement d'un programme de RE

| N° sect. | Élément | Sous-élément | Activité | Catégorie de financement (subvention | A n n n n n | A n n n n n | A n n n n n | A n n n n n | A n n n n n | Total | Remarques |
|----------|---------|------------------------------------|--|--------------------------------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------|-----------|
| 1 | Coûts | 1(a) Coûts de mise en œuvre | Activité 1 | | | | | | | | |
| | | | Activité 2 | | | | | | | | |
| | | | Activité 3 | | | | | | | | |
| | | | ... | | | | | | | | |
| | | | Activité n | | | | | | | | |
| | | | <i>Sous-total – Coûts de mise en œuvre</i> | | | | | | | | |
| | | 1(b) Coûts institutionnels | Coûts admin et gestion du programme | | | | | | | | |
| | | | Formation et développement des capacités | | | | | | | | |
| | | | Consultation parties prenantes et recours griefs | | | | | | | | |
| | | | EESS, CGES, partage des bénéfices | | | | | | | | |
| | | | Autres coûts institutionnels | | | | | | | | |
| | | | <i>Sous-total – Coûts institutionnels</i> | | | | | | | | |

| | | | | | | | | | | | |
|--|--|-------------------|----------------------------------|--|--|--|--|--|--|--|--|
| | | 1(c) Coûts | Coûts de conception REL/RL | | | | | | | | |
| | | | Coûts de MRV | | | | | | | | |
| | | | Coûts juridiques et contractuels | | | | | | | | |
| | | | Coûts liés au registre | | | | | | | | |
| | | | Autres coûts transactionnels | | | | | | | | |

| | | | | | | | | | | | | |
|--|--|--|---------------------------|--|--|--|--|--|--|--|--|--|
| | | | <i>Sous-total : Coûts</i> | | | | | | | | | |
|--|--|--|---------------------------|--|--|--|--|--|--|--|--|--|

| | | | | | | | | | | | | |
|---|-------------------|---|-----------------------------|--------------------------------------|--|--|--|--|--|--|--|--|
| | | Total des coûts : 1(a) + 1(b) + 1(c) | | | | | | | | | | |
| 2 | Sources de | 2(a) Sources nationales | Budget national | | | | | | | | | |
| | | | Budget provincial | | | | | | | | | |
| | | | Autre source publique | | | | | | | | | |
| | | | Privées | | | | | | | | | |
| | | | <i>Sous-total – sources</i> | | | | | | | | | |
| | | 2(b) Sources internationales | Bilatérales | source 1 (subvention/ emprunt) | | | | | | | | |
| | | | | source 2 (subvention/ emprunt) | | | | | | | | |
| | | | Multilatérales | source 1 (subvention/ emprunt) | | | | | | | | |
| | | | | source 2 (subvention/ emprunt) | | | | | | | | |
| | | | Privées | source 1 (subvention/ emprunt) | | | | | | | | |
| | | | | source 2 (subvention/ emprunt) | | | | | | | | |

| | | | | | | | | | | | |
|--|--|--|---|--|--|--|--|--|--|--|--|
| | | | <i>Sous-total – sources internationales</i> | | | | | | | | |
| | | 2(c) Revenus des produits et services | Activité 1 | | | | | | | | |
| | | | Activité 2 | | | | | | | | |
| | | | Activité 3 | | | | | | | | |
| | | | ... | | | | | | | | |

| | | | | | | | | | | | |
|---|------------------------------------|---|--|--|--|--|--|--|--|--|--|
| | | | Activité n | | | | | | | | |
| | | | <i>Sous-total : Revenus des produits et services</i> | | | | | | | | |
| | | 2(d) Revenus des réductions d'émissions | Revenus des réductions d'émissions convenues | | | | | | | | |
| | | Total des sources de financement : 2(a) + 2(b) + 2(c) + 2(d) | | | | | | | | | |
| 3 | Excédent/déficit | Total des sources de financement – total des coûts | | | | | | | | | |
| 4 | Options de financement pour | 4(a) Sources traditionnelles – subventions/emprunts | Option 1 | | | | | | | | |
| | | | Option 2 | | | | | | | | |
| | | 4(a) Sources alternatives - (p. ex., garanties/PSE) | Option 1 | | | | | | | | |
| | | | Option 2 | | | | | | | | |
| | | Total des options pour combler le déficit – 4(a) + 4(b) | | | | | | | | | |
| 5 | Sensibilité | + 10 % de coûts | | | | | | | | | |
| | | - 10 % de financement | | | | | | | | | |
| | | - 10 % de revenus | | | | | | | | | |
| | | + 20 % de coûts | | | | | | | | | |

| | | | | | | | | | | | |
|--|--|-----------------------|--|--|--|--|--|--|--|--|--|
| | | - 20 % de financement | | | | | | | | | |
| | | - 20 % de revenus | | | | | | | | | |
| | | + 30 % de coûts | | | | | | | | | |
| | | - 30 % de financement | | | | | | | | | |

| | | | | | | | | | | | |
|----|--|---|--|--|--|--|--|--|--|--|--|
| | | - 30 % de revenus | | | | | | | | | |
| | | Taux d'actualisation - 2 % | | | | | | | | | |
| | | Taux d'actualisation + 2 % | | | | | | | | | |
| 6. | Identification des risques financiers | Risques principaux affectant les coûts, les revenus, le financement, etc. | | | | | | | | | |
| 7. | Mesures proposées | Mesures pour faire face au déficit de financement/aux risques financiers | | | | | | | | | |

Historique du document

| Version | Date | Com |
|-----------|-----------|--------------------------------------|
| Version 1 | Août 2017 | Version initiale publiée par la FMT. |